



Lettre ouverte des élus SOLIDAIRES, FO, CGT, CFDT/CFTC au Président du CTL du Var

Monsieur le Président,

Lors du CTL du 11 janvier 2022, l'ensemble des représentants du personnel de la DDFiP a rejeté unanimement vos propositions en matière de révision des règlements intérieurs des horaires variables.

La raison en est simple : ce sont des agents en poste sur TOULON qui ont demandé à pouvoir débiter leur journée de travail à 7H en raison des ralentissements quotidiens générés par d'importants travaux qui vont durer plusieurs années.

Vous profitez de cette demande, pour remettre en cause l'ensemble des règlements intérieurs du département en voulant aussi modifier les plages fixes en vigueur.

Une fois de plus, alors que vous auriez pu avoir un vote favorable des élus au CTL, vous avez refusé de nous entendre. Notre proposition était claire, nous vous demandions de ne pas toucher aux règlements intérieurs des services suivants : SGC TOULON, Var Amendes, SGC ST CYR, SGC HYÈRES, SGC BRIGNOLES.

Que vaut la parole d'un DDFiP quand celui-ci remet en cause moins de trois mois plus tard des règlements intérieurs mis en place suite au CTL du 4 octobre 2021 ?
Ces règlements intérieurs ont été acceptés par la Direction après consultation et vote des agents et avant présentation aux représentants du personnel.

Que doivent en penser les agents concernés de ces services nés du NRP ?

Nous vous demandons donc de ne pas modifier les règlements intérieurs des services cités précédemment.

Votre réponse peut modifier la position des représentants du personnel de manière positive.

Bien cordialement,

Les élus SOLIDAIRES, FO, CGT, CFDT et CFTC

Toulon, le 13 janvier 2022.